



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 20 JUIN 2017

Ordre du jour

Ordre du jour

1. Remerciements à Mme Caroline Richoz
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2017
4. Modification et approbation du budget d'investissements 2017
 - 4.1. Financement relatif à l'aménagement des espaces publics du centre village
 - 4.1.1 Présentation et discussion
 - 4.1.2 Rapport de la commission financière
 - 4.1.3 Approbation du crédit d'investissement relatif à l'aménagement des espaces publics du centre village
 - 4.2. Financement relatif à l'entretien du chemin de la Baume et du chemin du Mont
 - 4.2.1 Présentation et discussion
 - 4.2.2 Rapport de la commission financière
 - 4.2.3 Approbation du crédit d'investissement relatif à l'entretien du chemin de la Baume et du chemin du Mont
 - 4.3. Modification du budget d'investissements 2017
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2017
5. Communications du Conseil communal
6. Divers

M. Robert Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les invités, les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Remerciements à Mme Caroline Richoz

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Caroline Richoz. Il précise notamment que Mme C. Richoz a suivi sa 1ère séance le 15 avril 2011. Il souligne son engagement au sein du Conseil général durant 6 années, ainsi qu'au sein de la Commission forestière.

Mme Caroline Richoz remercie les membres du CG et leur souhaite une bonne continuation.

M. le Président communique que le Règlement du Conseil général adopté lors de la séance du CG du 21 février 2017 a été validé le 8 mai 2017 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Il est désormais en vigueur.

2. Appel

Présents : 27

Excusés : M. Steve Monnard (ECD), M. Dick Perroud (ECD) et M. Peter Haechler (OSE).

Six Conseillers communaux sont présents

Excusé : M. André Blunschli

Sont également présents : M. Cédric Emonet, technicien communal, M. Bassel Farra et Mme Florence Volet, du bureau d'architecture Farra & Zoumboulakis et M. Vincent Girard, de l'Atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 1^{er} juin 2017. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte. Il rappelle brièvement la procédure de vote.

Il souhaite une cordiale bienvenue à M. Olivier Grau (OSE). Ce dernier supplée au départ de Mme Caroline Richoz.

3. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2017

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque particulière.

M. le Président le soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 9 mai 2017 est approuvé par 26 voix. Il y a 1 abstention.

4. Modification et approbation du budget d'investissements 2017

4.1. Financement relatif à l'aménagement des espaces publics du centre village

4.1.1. Présentation et discussion

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal. Ce dernier indique que l'un des objectifs du programme de législature est de favoriser le « vivre ensemble » dans la commune. Dans cette optique, le Conseil communal est très heureux de présenter au CG le projet du centre-village.

Il souligne qu'il y a eu des contraintes à prendre en compte pour l'élaboration de cette étude, entre autres, l'évolution du projet Valtraloc, l'accès aux différentes parcelles adjacentes au centre-village, la volonté d'arboriser et de rendre plus convivial cet espace. Le Conseil communal juge ce projet réaliste, il a été préavisé favorablement par la Commission d'aménagement et a également été présenté et discuté avec les propriétaires riverains.

M. Bassel Farra précise, en préambule, que son bureau a travaillé en étroite collaboration avec l'Atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl. Il explique le déroulement de la présentation, à savoir l'historique du projet (concours lancé en 2006), l'analyse du centre de la localité, les ambiances qui ont été recherchées, la proposition finale, les éléments financiers et le planning des opérations.

Il présente le PowerPoint afin d'illustrer et d'expliquer, entre autre, les seuils qui ont déterminé le périmètre d'intervention, la réflexion concernant le stationnement au centre du village, le contexte équipements publics-commerces, l'examen lié aux liaisons (cheminements) à développer ou à conforter, l'objectif de structurer l'espace via l'arborisation (coulisses végétales, arbre majeur), l'installation de bancs circulaires, la réalisation d'une fontaine, de gradins/rampe reliant la place au jardin devant l'administration communale, d'un couvert et de 2 abris bus (amont et aval), l'installation de jeux simples (cela ne sera cependant pas une place de jeux) et de tables de pique-nique, le type de revêtements de sols pour la chaussée et la circulation piétonne, ainsi que l'espace vert « différencié » devant le bâtiment communal.

Le planning intentionnel fixe la procédure de demande d'autorisation/enquête durant l'été 2017, l'appel d'offres en automne 2017, l'exécution des travaux durera 1 année (2018).

Mme Ursula Simarro s'interroge sur l'emplacement prévu pour l'arrêt de bus côté aval (pharmacie), notamment en regard des éventuelles files de voitures occasionnées par un arrêt situé sur la chaussée.

M. Guillaume Savoy rappelle que ce point a été évoqué lors d'une séance avec la Commission d'aménagement. Il précise que la dépose des élèves s'effectuera comme actuellement, à savoir via une boucle sur le parking de la Condémine et une dépose côté amont. La solution de dépose côté aval ne sera utilisée qu'exceptionnellement lors de manifestations.

M. Bassel Farra rappelle aussi que le concept favorisera un changement de comportement vu que le secteur va passer en zone 30km/h. Bien évidemment, il y a toujours une période d'adaptation des automobilistes.

- M. Dominique Beaud** demande si le nombre d'arbres ne pourrait pas être augmenté en fonction de l'aménagement.
- M. Bassel Farra** précise qu'il est prévu juste le nombre d'arbres nécessaires à la structuration de l'espace et donner quelques accents.
- M. Vincent Girard** ajoute qu'il a aussi été indispensable de prendre en considération la contrainte des gabarits routiers (largeurs de passage).
- M. Cédric Emonet** précise que des contacts seront pris avec les propriétaires riverains du projet afin d'examiner la possibilité d'augmenter le nombre d'arbres.
- M. Norbert Gabriel** demande si les commerçants ou les médecins ont été approchés, notamment en regard de la diminution du nombre de places de stationnement.
- M. Guillaume Savoy** précise que l'ensemble des propriétaires riverains ont été conviés à des séances d'information. En outre, il rappelle aussi que le parking de la Condémine n'est situé qu'à une minute du centre-village.
- Mme Ursula Simarro** souligne qu'il est important de ne pas négliger la problématique liée à l'accès au parking supérieur (médecins, administration) et la cohabitation avec les piétons se rendant à l'école.
- M. Bassel Farra** relève d'une part que cet aspect a été pris en compte dans la réflexion et d'autre part que les zones seront mieux définies, les piétons se sentiront donc beaucoup plus légitimes dans cet espace.
- M. Lionel Guignard** demande si dans une zone 30km/h le piéton peut passer où bon lui semble. Sans un marquage de passage, il craint que les piétons ne traversent un peu partout.
- M. Bassel Farra** rappelle que le piéton n'est pas prioritaire dans une zone 30km/h et confirme qu'il n'y aura pas de passage piétons. Il précise aussi que les arrêts de bus (avec un trottoir de 18cm de haut) vont créer un obstacle visuel et physique, ce qui favorisera le ralentissement des voitures. Il informe que le service des ponts et chaussées a demandé à ce qu'un marquage soit fait dans le carrefour – rue de l'Eglise – Grand-Rue – rte de Granges pour indiquer que c'est une priorité de droite.
- M. Vincent Girard** souligne que les endroits de passage privilégiés par les piétons ont été clairement identifiés.
- M. Vincent Grognuz** s'étonne que l'on favorise le transit piéton dans un secteur où il y a beaucoup de circulation, ainsi qu'une priorité de droite.
- M. Sébastien Beaud** demande s'il n'y aura plus de trottoir dans ce périmètre central, en particulier au bas de la rue de l'Eglise, devant l'ancienne banque.
- M. Bassel Farra** précise qu'il y aura des bordures biaisées (trottoirs franchissables). L'automobiliste verra donc clairement où il doit rouler.
- M. Reynald Emonet** demande si quelque chose a été prévu concernant l'éventuel futur chantier sur la parcelle 855. Il suggère de prévoir une entrée d'accès au chantier.
- M. Guillaume Savoy** informe que cette contrainte a été intégrée au projet. L'accès permet le passage des camions.
- M. Bassel Farra** confirme que l'emplacement et l'espace sont prévus pour permettre un accès au chantier. En outre, il relève que l'acquisition de cette parcelle, qui est intervenue en cours de route, permettra de valoriser encore plus, l'espace centre-village.
- M. Eliot Savoy** revient sur le point soulevé par M. Vincent Grognuz, à savoir la problématique de la priorité de droite à la rue de l'Eglise. Il demande s'il est envisageable d'étudier la possibilité de réaliser un giratoire à cet endroit.
- M. Guillaume Savoy** rappelle que ce n'est pas le projet centre-village qui a déterminé ce choix de priorité de droite. C'est déjà dans le projet Valtraloc que cette décision a été prise, tout comme le fait de réaliser une zone 30km/h. Une étude de giratoire avait été effectuée, il y a quelques années, mais cela n'est plus du tout d'actualité dans le projet Valtraloc.
- M. Bassel Farra** précise que pour le service des ponts et chaussées, cela serait une contradiction de prévoir un giratoire dans une zone 30km/h. Un rond-point est prévu pour des zones plus rapides. La priorité de droite est donc impérative.
- M. Olivier Grau** demande si la suppression supplémentaire de quelques places de stationnement est envisageable, notamment en vue de réduire la « confrontation » voitures-élèves, lorsque ces derniers se rendent à l'arrêt de bus ou pour éviter d'éventuelles manœuvres

dangereuses, par exemple, lorsque toutes les places sont occupées.

M. Bassel Farra pense que, d'ici quelques années, la place sera tellement vivante que ces places de parc seront supprimées. La conservation de places de stationnement faisait partie des contraintes du projet. On pourrait effectivement « vivre » sans ces places de parc. Il confirme qu'il y a suffisamment d'espace pour se croiser et que le parking supérieur peut être utilisé comme aire de rebroussement.

M. Dominique Beaud demande s'il y aura un temps de parcage limité pour les 7 places et si les contrevenants seront amendés.

M. Guillaume Savoy indique que cela serait du parcage de courte durée, vraisemblablement 15 ou 30 minutes. Un secteur « courte durée de stationnement », proche de la rampe, sera prévu au parking de la Condémine.

M. Laurent Menoud rappelle que l'on est toujours dans l'attente d'une réponse coordonnée du Canton concernant la problématique liée à la délégation de compétence pour la gestion et le contrôle du stationnement. A l'avenir, les contrevenants seront donc effectivement amendés.

M. Emilien Vionnet demande une précision sur les endroits prévus pour le passage des élèves.

M. Bassel Farra précise qu'il faudra toujours des patrouilleurs sur les cheminements de passage identifiés. Il rappelle aussi que le passage piétons actuel est particulièrement dangereux.

Mme Béatrice Perroud demande si le projet prévoit des places de stationnement pour les vélos.

M. Guillaume Savoy précise qu'il y a un montant au budget pour des supports pour le stationnement des vélos.

M. Yves Savoy estime que la remarque de M. Elliot Savoy est tout à fait adéquate quant à la réalisation d'un rond-point à la croisée rte de Granges-Grand-Rue-rue de l'Eglise, car cela favoriserait un ralentissement des véhicules.

M. Norbert Savoy demande si la perte de places (de 28 à 7) sera compensée ailleurs. Il constate que le stationnement est un peu anarchique lors des manifestations d'une certaine envergure.

M. Laurent Menoud rappelle que les participants aux manifestations, par exemple lors des lotos, doivent respecter les règles en vigueur et utiliser les parkings officiels disponibles. Il rappelle aussi qu'il y a un concept stationnement qui peut être mis en place lors des grands événements.

M. Guillaume Savoy informe qu'il y aura prochainement quelques places supplémentaires devant l'atelier de couture. Ce dernier sera mis à disposition pour des locations ponctuelles.

M. Georges Emonet demande quel est le système d'éclairage prévu pour ce secteur centre-village. Il demande également ce qu'il va advenir de la place (arrêt de bus actuel) devant l'Hôtel-de-Ville.

M. Bassel Farra indique que l'idée est d'avoir un éclairage différent entre la partie place et la partie route. Il n'y a pas encore de concept. Ce point sera évoqué lors du prochain rendez-vous avec le service des ponts et chaussées.

M. Bassel Farra précise qu'il est beaucoup plus rationnel d'avoir les 2 arrêts au centre-village. En outre, il était prévu dans le projet Valtraloc d'avoir un arrêt hors chaussée et un sur la chaussée afin de contribuer à la modération du trafic.

M. Pierre-Alain Perroud informe que, dans le concept Valtraloc, depuis la banque jusqu'à la gendarmerie, il y aura un trottoir à gauche de 3 mètres. Il n'y aura donc plus la place pour conserver l'arrêt de bus actuel devant l'Hôtel-de-Ville.

M. Yves Savoy a le sentiment que le but des arrêts de bus, c'est de bloquer la circulation.

M. Bassel Farra confirme que cela fait partie des éléments visant à modérer le trafic.

M. Sébastien Beaud demande si le revêtement clair pose des problèmes supplémentaires par rapport à un revêtement « standard ». Il souhaite également connaître le surcoût de ce type de revêtement et quel sera l'impact d'éventuels taconnages.

M. Bassel Farra rappelle que la différenciation de couleur est le seul élément qui permet de démontrer qu'il s'agit d'une place. Cela n'aurait pas du tout de sens de faire la place avec de l'enrobé noir. Il s'agit de l'alternative la moins chère qui permet cette distinction de l'espace. Concernant le taconnage, cela est tout à fait comparable à un revêtement standard. Cela signifie, qu'en cas de travaux, il y aura forcément une différence de couleur. En outre, il ajoute que, compte tenu du fait que l'on se situe en zone 30km/h, il n'est plus question de phonoabsorbant.

M. Vincent Girard précise que le type d'enrobé prévu est simplement la gamme au-dessus de l'enrobé standard. La différence est d'env. CHF 20.—/m².

Hors séance M. Vincent Girard a apporté la correction suivante :

La plus-value estimée est de CHF 40.— HT / m² (et non CHF 20.— comme évoqué un peu vite en séance). Cette estimation sera consolidée avec l'appel d'offres. Pour les 3'500 m² de revêtement, cela porte la « plus-value » à 140'000.— HT, dont 25'000.— pour le fuseau routier.

M. Olivier Grau demande s'il est possible de privilégier des bancs adaptés pour les personnes âgées.

M. Bassel Farra précise qu'il est prévu, comme évoqué dans la présentation, des bancs circulaires avec des dossiers.

M. Olivier Grau demande s'il est possible, afin d'éviter des travaux et/ou taconnages, d'aménager le sous-sol (par ex. gaines techniques) à l'occasion de ces travaux.

M. Pierre-Alain Perroud évoquera cet aspect avec l'ingénieur en charge du projet Valtraloc.

Mme Sophie Deillon n'est pas convaincue de la réponse donnée concernant la sécurité des enfants. Elle demande si une directive est prévue pour assurer un cheminement sécurisé pour les nombreux élèves qui vont traverser la chaussée dans un carrefour à forte circulation.

M. Guillaume Savoy rappelle d'une part que les patrouilleurs seront maintenus et d'autre part qu'il devra y avoir également un changement d'habitude des automobilistes, à l'issue d'une période d'adaptation. L'école a bien évidemment un rôle d'information et de sensibilisation à jouer. De plus, l'arrêt de bus côté amont évitera un grand nombre de traversées et garantira une prise en charge sécurisée.

M. Bassel Farra informe qu'il est préférable, dans un premier temps, de laisser les gens utiliser l'espace, puis de faire ultérieurement une analyse, et, cas échéant, apporter des modifications.

M. Vincent Girard précise que le Canton effectuera des mesures de suivi pour cette zone 30km/h.

M. Pierre-Alain Perroud pense qu'il serait peut-être possible d'améliorer la fin de la zone 30km/h sur la route de Granges, par exemple en terminant la zone à la hauteur de la pharmacie, ce qui permettra aux élèves d'utiliser un passage piétons avant la zone 30km/h et de cheminer du côté droit afin d'arriver vers les patrouilleurs.

M. Ursula Simarro demande si le service de la mobilité, ainsi que l'éducation routière, se sont positionnés sur le projet.

M. Bassel Farra informe que seul le service des ponts et chaussées a vu les plans. Il seront présentés prochainement au service de la mobilité.

M. Olivier Grau demande s'il est possible de rendre plus accueillant le tea-room situé dans le périmètre concerné.

M. Robert Savoy indique que cet établissement est situé sur le domaine privé.

M. Guillaume Savoy informe que c'est un choix des propriétaires de ne pas intégrer cette partie dans le projet.

M. Le Président clôt la discussion.

4.1.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

M. Cyril Grandjean tient à féliciter le Conseil communal et la Commission d'aménagement pour la qualité de ce projet.

4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'aménagement des espaces publics du centre village

Au vote, le crédit d'investissement de CHF 1'728'000.-- est approuvé par 26 voix. Il y a 1 abstention.

M. le Président remercie MM. Farra et Girard, ainsi que Mme Volet pour les informations communiquées et les réponses données.

4.2. Financement relatif à l'entretien du chemin de la Baume et du chemin du Mont

4.2.1 Présentation et discussion

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Celui-ci communique que la Commune de Corsier-sur-Vevey a planifié l'entretien de 6 chemins type AF, dont 2 sur la commune d'Attalens. La commune précitée souhaiterait débiter les travaux début septembre 2017 par les deux chemins qui touchent Attalens, à savoir La Baume et Le Mont.

Il s'agit de rénovations lourdes :

- Chemin de Baume, longueur à la charge d'Attalens 385ml
- Chemin du Mont, longueur à la charge d'Attalens 308ml

La subvention cantonale se monte à CHF 199'215.- TTC.

M. Cédric Emonet précise que l'élément « places d'évitement » est intervenu presque au terme de la mise à l'enquête. Il y en aura quatre, à savoir deux sur le Canton de Fribourg et deux sur le canton de Vaud.

M. Eliot Savoy demande s'il ne serait pas possible de profiter de ces travaux pour redresser le « S » du chemin de la Baume.

M. Cédric Emonet informe que le bureau de géomètres avait fait la proposition de corriger cet endroit. Toutefois, lors de l'expertise de la Confédération, cela n'a pas été admis. En effet, il s'agit d'une route exclusivement dédiée aux exploitations agricoles. La route sera cependant plus large qu'actuellement.

M. Georges Emonet demande s'il est prévu de changer le dévers au chemin du Mont.

MM. Perroud et Emonet informe qu'une correction sera apportée, notamment en regard de la récolte des eaux.

4.2.2 Rapport de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

M. Didier Sauter demande à ce que les plans soient joints au rapport technique.

4.2.3 Approbation du crédit d'investissement relatif à l'entretien du chemin de la Baume et du chemin du Mont

Au vote, le crédit d'investissement de CHF 350'000.-- est approuvé à l'unanimité.

4.3. Modification du budget d'investissements 2017

4.3.1. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

4.3.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2017

M. Georges Emonet demande quelle est la situation des investissements au niveau du plan financier.

M. Michel Savoy indique qu'il y aura un rapport (planification financière) lors d'une prochaine séance des budgets.

Au vote, la modification du budget d'investissement 2017 est approuvée à l'unanimité.

5. Informations du Conseil communal

Extension du bâtiment scolaire Le Renard / Situation

M. le Président donne la parole à **M. Jacques-André Vulliens**, suppléant de M. André Blunschli.

M. Jacques-André Vulliens communiquer quelques informations concernant le nouveau bâtiment scolaire, à savoir :

- Les travaux intérieurs sont agendés pour fin juin-début juillet
- Les travaux relatifs aux enrobés et à la végétalisation seront effectués au début des vacances
- La livraison du mobilier scolaire s'effectuera début juillet, les tableaux e-screen fin juillet
- La fin des aménagements extérieurs seront finalisés durant les vacances scolaires

On constate donc que planning est respecté et que tout devrait être prêt pour la rentrée scolaire. Par ailleurs, l'inauguration des locaux aura lieu le 30 septembre 2017

M. Georges Emonet demande où en est la situation budgétaire.

M. Jacques-André Vulliens indique que le budget est actuellement respecté.

Sentier équestre - liaison Creux-Guillod-Charbonnière

M. le Président donne la parole à **M. Philippe Alibert**.

Des travaux sont effectués sur le sentier de liaison Creux-Guillod-Charbonnière. Il s'agit d'aménager une liaison de 270m du chemin du Trèfle pour que cet accès soit praticable par les piétons, les cavaliers et les cyclistes. Ces travaux, réalisés par la Corporation forestière et la protection civile, seront terminés fin juin-début juillet. Le montant du devis des travaux est de CHF 23'540.--, alors qu'il y a au compte 33.501.01 un montant de CHF 33'533.--.

M. Olivier Grau demande quelle est la différence entre un sentier pédestre et le sentier projeté.

M. Philippe Alibert précise que, par définition, tous les chemins sont pédestres, mais pas forcément équestres. A l'issue des travaux, le chemin pourra donc également accueillir les cavaliers.

Parking de la Condémine / Installation borne de recharge

La Commission de l'énergie a examiné la possibilité d'installer une borne de recharge pour 2 véhicules électriques. La solution retenue sera prochainement installée sur le parking de la Condémine. Pour des questions pratiques et stratégiques, elle sera placée dans la zone des places attribuées à l'Hôtel-de-Ville. Il s'agit d'un partenariat avec le Groupe E, ce dernier prenant en charge les frais d'installation et d'exploitation de la borne. Cette installation fera partie du réseau MOVE, - le plus grand réseau de recharge public « intelligent » de Suisse.

M. Olivier Grau demande comment fonctionne ce système de recharge.

M. Philippe Alibert indique que le Groupe E met à disposition du client une carte avec un identifiant et un mot de passe. L'identifiant donne au client le droit de s'approvisionner au réseau MOVE. Les clients qui ne sont pas abonnés à MOVE peuvent recharger leur véhicule par SMS à une borne de recharge MOVE.

Maison pour tous – Démarche participative

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**.

Le Conseil communal, en étroite collaboration avec la Commission « Bâtiments & Infrastructures », a lancé une réflexion générale sur la future réalisation d'une « Maison pour tous » destinée à développer le « Vivre ensemble » dans notre village. Vu le type de projet, il est absolument indispensable d'avoir une approche participative. Aussi, deux organisations ont été approchées afin d'obtenir des informations et conditions pour l'organisation d'un atelier rencontre (workshop) avec la population.

Le Conseil communal a ainsi décidé de collaborer avec le CEP - Centre d'Education Permanente et de fixer la date de ce workshop au samedi 9 septembre 2017. Il se déroulera à la salle de gymnastique « Les Etoiles ».

M. le Président donne la parole à M. Michel Savoy

Fusion des cercles scolaires

M. Michel Savoy rappelle que, conformément à la Loi scolaire, les cercles de moins de 8 classes ont trois ans, soit jusqu'au 1^{er} août 2018, pour trouver une solution avec un autre cercle scolaire. Un groupe de travail des communes de la Basse-Veveyse a été constitué.

Le Conseil communal a ainsi préavisé positivement pour une fusion, en une seule étape, des cercles scolaires d'Attalens-Granges, Bossonnens et Remaufens.

Cependant, compte tenu de l'importante charge de travail représentée par cette fusion, l'Exécutif communal est favorable à solliciter un délai supplémentaire d'une année pour sa réalisation, soit la rentrée scolaire 2019/2020 et à demander également l'appui d'un bureau externe. Cette manière de faire permettrait de disposer du temps nécessaire pour une mise en œuvre dans de meilleures conditions (élaboration de la convention intercommunale, harmonisation de l'AES, mise en place des transports, etc...).

Cependant, il informe que Mme Anne-Lyse Menoud, syndique de Bossonnens, a informé ce matin que sa commune se retirait du groupe de travail.

Concernant le règlement scolaire, il informe qu'il y aura une séance le 19 septembre 2017 à 19h45 à la nouvelle salle des maîtres réunissant des délégations des Conseils communaux concernés et le responsable d'établissement. Il est vivement souhaité de bénéficier de la participation de membres du Conseil général et/ou du Conseil des parents. Mmes Maude Landry et Françoise Jolivet participeront à cette séance.

Etude fusion des communes du District

En mars dernier, M. le Préfet a souhaité avoir l'avis des neuf communes sur une éventuelle pré-étude de fusion (s). Son intention est de permettre à la population veveysanne de se prononcer sur ce thème. Dans cette optique, il serait nécessaire et utile de fournir de la « matière » aux citoyens. Une démarche similaire à ce qui a été fait en Basse-Veveyse pourrait donc être une idée. Suite à cette demande, une majorité des communes souhaitait plutôt, dans un premier temps, se mettre en conformité avec la loi scolaire et réfléchir sur les éventuelles fusions de cercles scolaires à mettre sur pied avant d'aller plus loin. Pour Attalens, les Conseillers communaux sont favorables, sur le principe, à une consultation sur la fusion à 9, pour autant que tout le monde soit d'accord. En effet, si la population est consultée sans que les Exécutifs concernés soient favorables au processus de fusion, cela rendrait inévitablement la gestion du projet très compliquée.

Par ailleurs, il est rappelé qu'un sondage a déjà été fait à Attalens et en Basse-Veveyse. En conséquence, le Conseil communal d'Attalens souhaite privilégier, en premier lieu, la poursuite des discussions entre les 3 communes de la Basse-Veveyse et éventuellement également avec la Commune de Remaufens, si la fusion du cercle scolaire voit le jour.

Finalement, les syndicats et le Préfet de la Veveyse François Genoud se sont mis d'accord pour lancer une pré-étude afin d'observer la faisabilité, la pertinence et la possibilité d'une fusion à neuf communes. La pré-étude se composera d'un état des lieux des neuf communes, des projections sur l'éventuelle entité, ainsi qu'une évaluation des avantages et des inconvénients d'une telle union. Les différentes variantes de fusions à 2,3, 4, 5, 6 seront aussi analysées si tel est le souhait.

Lors de cette analyse, qui ne coûtera rien à la collectivité, tous les dicastères seront ainsi examinés. La Région Glâne-Veveyse (RGV), peut-être sous la houlette de la manager régionale Alexandra Buechler (cette dernière vient de démissionner), pilotera la démarche. Elle sera suivie par deux ou trois séances d'information aux citoyens sur les résultats de ces travaux, ainsi qu'un sondage adressé à l'ensemble de la population. Ce dernier devrait être envoyé entre novembre-décembre, plus vraisemblablement début 2018. A la suite du questionnaire et des résultats obtenus, le comité de pilotage soumettra une proposition aux exécutifs : statu quo ou lancement d'une étude officielle.

Engagements

Dates	Collaborateurs
1 ^{er} juillet 2017	Mme Carolina Urbina, assistante sociale (40 %, puis 80 % dès 01.09.)
août 2017	M. Luca D'Onofrio, apprenti agent d'exploitation au service de voirie
1 ^{er} septembre 2017	Mme Fabienne Jecker, remplaçante à la crèche

Informatique communale

Afin d'avoir une maîtrise des investissements liés à la maintenance et/ou au développement des besoins informatiques communaux, le Conseil communal a eu récemment une séance avec VG Technologies, prestataire informatique, afin de faire un état des lieux et de définir les contours de la stratégie communale, tant en termes de sécurité, de développement que de maintenance du parc informatique communal. Afin d'éviter de se retrouver dans la situation problématique de fin 2015, l'objectif est notamment de prévoir un cycle régulier de renouvellement des postes de travail (actuellement env. 40 postes - 15 à l'administration et 25 à l'école) afin de conserver un parc informatique globalement homogène et en phase avec les besoins évolutifs.

La durée de vie d'un serveur est d'approximativement 6-7 ans, aussi les prochains investissements relatifs à ce matériel sont prévu à l'horizon 2020 pour le serveur école (env. CHF 15'000.--) et en 2022 pour le serveur de l'administration (env. CHF 20'000.--). Si les besoins de l'administration devaient évoluer dans l'intervalle, par exemple en cas d'introduction de la Gestion Electronique de Documents (GED), la planification financière devra être adaptée en conséquence.

Par ailleurs, l'installation prochaine de la fibre optique reliant le périmètre scolaire à l'administration et la possibilité de bénéficier d'un local adéquat dans le nouveau bâtiment scolaire permettra bientôt d'améliorer sensiblement l'aspect sécuritaire, plus particulièrement concernant le très important processus de sauvegarde.

Plan d'aménagement local (PAL)

M. le Président donne la parole à M. Jacques-André Vulliens.

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis en date du 10 mai 2017 le préavis de synthèse d'examen préalable du plan d'aménagement local. Dans ce préavis, le SeCA fait la synthèse des préavis des services et organes de l'Etat consultés, ainsi que la pesée des intérêts en présence.

L'information essentielle est que le principe des zones de compensations (2 parcelles en zone de protection du château et zone agricole d'env. 20'000m²) a été accepté par le Canton. Cela permettra d'une part la finalisation du PAL et la compensation des zones des Arsilliers, de Coquagenoud et de la Chaussia.

Le service cantonal précité a aussi indiqué les éléments du PAL qui doivent encore être complétés ou retravaillés (66 points de moindre importance) par la commune. Dès lors, il s'agit de finaliser les discussions, de mettre le plan à l'enquête, de traiter les éventuelles oppositions, puis de transmettre le dossier final au Canton pour validation finale, idéalement fin 2017-début 2018.

Projets jeunesse en Veveyse

M. le Président donne la parole à M. Laurent Menoud.

M. Laurent Menoud communique quelques informations sur le projet de société "Jeunesse Veveyse". Tout d'abord, un événement marquant en mars 2017, avec le renouvellement quasi complet du comité de l'Atelier Jeunesse de la Veveyse. Il relève que toutes les communes sont autour de la table pour piloter le projet de politique "enfance et jeunesse Veveyse". Il a le plaisir de présider cette association. Il communique également que la commission cantonale enfance et jeunesse vient d'être reconstituée, et qu'il a l'honneur d'en faire partie.

Deuxième fait important, le projet "Paysage Educatif de La Veveyse" a vu son financement prolongé jusqu'à fin juin 2017. Ce soutien permet d'avancer avec des projets concrets, tels les accueils dans chaque commune, en quelque sorte des mini-ateliers jeunesse dans chaque commune.

Pour Attalens, depuis le début des accueils le 1er décembre 2016, les animatrices socio-culturelles ont organisé 11 après-midi à l'ancien atelier de couture. Sur cette période il a été totalisé 148 passages, soit une moyenne de 13 jeunes par accueil. Le maximum de jeunes présents en un accueil est de 23. Quelques jeunes ne sont venus que quelques fois, mais globalement, il y a un groupe d'une dizaine d'enfants présent à presque tous les accueils. Les enfants sont majoritairement domiciliés dans la commune d'Attalens, mais quelques enfants des communes de Granges et Bossonnens sont également régulièrement présents. Pour l'instant, il n'y a pas encore de jeunes du CO, ces derniers se rendent de préférence du côté de l'atelier jeunesse de Châtel-St-Denis.

6. Divers

M. Cyril Grandjean informe que, lors de la dernière assemblée du réseau santé Veveyse, il s'est enquis des délais de réponse des ambulances lors des interventions P1, à savoir lors de la prise en charge d'un patient dont la vie est en danger immédiat. La valeur de référence est de 15 minutes dans 90 % des cas. Malheureusement, les résultats pour Attalens sont loin du compte. En effet, pour 28 interventions l'an dernier, seulement 2 interventions se sont déroulées en moins de 15 minutes, ce qui représente 7 %. Le solde de 93 % étant hors délai (dont 1 intervention à 28 minutes).

Aussi, il précise que la Loi sur la santé stipule à son article 107 que les communes doivent assurer l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance. Cette tâche est actuellement déléguée au RSSV, ce dernier déléguant aux ambulances du Sud fribourgeois. Dès lors, il demande au Conseil communal d'examiner la situation et de proposer des alternatives afin de respecter, à l'avenir, la valeur de référence.

M. Laurent Menoud précise, en tant que membre du comité RSSV, qu'il abordera ce sujet lors d'une prochaine séance.

M. Rainer Sutter demande, compte tenu de la réduction importante du nombre d'office postaux, si un membre du Conseil communal prend en charge la défense des intérêts d'Attalens dans ce domaine.

M. Michel Savoy informe que l'office postal de notre commune est garanti jusqu'à 2020. Il précise qu'il a reçu à deux reprises des dirigeants de la poste afin de les sensibiliser à la nécessité de conserver un service de proximité de qualité. En outre, il a abordé ce thème dans le cadre des réunions de l'Assemblée des communes fribourgeoises. Le Conseil communal restera évidemment très attentif à l'évolution de la situation et à la future stratégie de la poste.

M. Gilbert Savoy indique que l'emplacement des conteneurs au caravaning n'est pas idéalement placé (contre la haie, à l'arrière d'une caravane).

M. Cédric Emonet indique que la mise à l'enquête est terminée. L'autorisation est arrivée.

M. Robert Savoy suggère au Conseil communal d'aborder ce problème avec la SDA.

M. Olivier Grau demande comment fonctionne la collaboration avec la nouvelle tenancière de l'Auberge de l'Ange et également s'il est envisageable de supprimer 2 places de parc afin de rendre la terrasse plus accueillante.

M. Guillaume Savoy indique que la collaboration fonctionne bien avec l'Auberge de l'Ange. Une collaboration pour la livraison des repas à l'AES a été convenue récemment. Il y aura également prochainement une séance relative aux résultats liés à la première année d'exploitation. En outre, un parasol sera installé prochainement sur la terrasse. Une réflexion sera menée concernant les places de parc.

M. le Président remercie les membres de la Commission de l'énergie et du développement durable, pour l'organisation de la Journée de l'énergie 2017 (Wave Trophy). Il remercie aussi les scouts pour la journée « Coup de balais » (sensibilisation contre les déchets sauvages). Il clôt la séance et invite les membres du CG intéressés à effectuer une petite visite des locaux, puis à partager le verre de l'amitié à la cafétéria. La séance est levée à 21h50.

Le Secrétaire

Florent Besse



Le Président

Robert Savoy

